

LANCEMENT DES MAISONS DE L'AGGLO

La Communauté d'agglomération de la région de Château-Thierry, compétente depuis 2018 sur les Maisons France services, a porté la création d'une Maison France Service multi-sites, pour pouvoir déployer dans nos bourgs-centres des antennes d'opérateurs d'Etat. Malheureusement sa candidature n'a pas été retenue dans les premières labellisations des Maisons France Service annoncées mi-novembre par le Premier ministre. Elle a donc fait le choix, en concertation avec les maires des communes prêtes à accueillir ces antennes, de déployer des **Maisons de l'agglo**. Ces Maisons de l'agglo pourront, au cours d'une deuxième série de labellisations, accueillir la Maison France services multi-sites.

Où se trouveront les Maisons de l'agglo?

L'implantation des Maisons de l'agglo se fera à Fère-en-Tardenois, Neuilly-Saint-Front et Condé-en-Brie. Véritable miroir du maillage de la collectivité, ces communes sont toutes reliées grâce au transport à la demande déployé depuis le mois de septembre.

Les jours d'ouverture ont donc été choisis en fonction des horaires du réseau de transport Fablio pour permettre à tous les habitants, même ceux qui ne sont pas véhiculés, de pouvoir rejoindre les maisons de l'agglo.

À quelle fréquence ?

Une permanence hebdomadaire est assurée par l'agglomération : un jour par semaine et par site dans un premier temps.

Puis d'autres opérateurs rejoindront au fur et à mesure les Maisons de l'agglo. En effet, leurs présences sont en cours de construction, avec par exemple le Conciliateur de Justice, SOLIHA, etc. Ils pourront organiser leurs permanences les autres jours de la semaine. L'offre de services qui sera déployée sur ces 3 bourgs sera étoffée de manière à atteindre l'appellation de « **Maison France Services** » dans quelques mois.

Comment fonctionneront-elles ?

Nicolas Faucard, agent de la Communauté d'agglomération sera présent pour accueillir et aiguiller le public, de 9h à 17 h (pause méridienne entre 12h45 et 13h30) :

- **chaque lundi à Neuilly-Saint-Front**, dès le 20 janvier, 76, Rue François Dujardin
 - **chaque mercredi à Fère-en-Tardenois**, dès le 22 janvier au Parc d'Activités de l'Ourcq, 14, rue de la Goutte d'Or
 - **chaque vendredi à Condé-en-Brie**, dès le 24 janvier, 1, Rond-point du Cahot
- Nicolas Faucard, un contact unique, joignable physiquement les jours d'ouverture mais aussi par téléphone 03.23.69.75.41 ou par mail : maisondelagglo@carct.fr

CONTACT PRESSE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RÉGION DE CHÂTEAU-THIERRY

Chargé de communication :

Bernard COUVREUR

Téléphone :

03 23 70 79 71

Courriel :

bernard.couvreur@carct.fr

Adresse :

L'Aiguillage

2, avenue Ernest Couvrecelle

02400 Etampes-sur-Marne

Site web :

www.carct.fr



@aggloregionchateauthierry



@CARCThierry

Quels services ?

• A Neuilly-Saint-Front :

- Un accueil physique des services de l'Agglo, chaque lundi, de 9h à 12h45 et de 13h30 à 17h, permettant aux administrés de se renseigner, de poser leurs questions en lien avec les compétences de l'Agglo (urbanisme, déchetteries...)
- Le Relais Assistants Maternels (lundi et mardi : 13h30-17h30 et le mercredi 9h-12h)
- Le service Enfance-Jeunesse lundi-mardi-jeudi-vendredi : 9h-12h30 / 13h15-17h et le mercredi 9h-12h30 – Hors vacances scolaires)
- Le Service de Soins Infirmiers à Domicile (mardi et vendredi 8h-16h)
- L'école de musique intercommunale (lundi 17h-20h15 ; mardi 17h30-19h30; jeudi 17h-19h, vendredi 16h-20h30 et samedi 9h-13h15)
- Le PLIE y organise des permanences le lundi après-midi tous les 15j. Prochainement, SOLIHA y organisera ses permanences le jeudi sur rendez-vous. Le SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) et le Conciliateur de Justice devraient également rapidement rejoindre la Maison.

• A Fère-en-Tardenois :

Un accueil physique des services de l'Agglo, chaque mercredi, de 9h à 12h45 et de 13h30 à 17h, permettant aux administrés de poser leurs questions en lien avec les compétences de l'Agglo (urbanisme, déchetteries...)

A court terme :

- Le SAAD (Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile), avec une permanence dédiée le lundi et le jeudi de 13h30 à 16h30.
 - Le service Enfance Jeunesse (lundi-mardi-jeudi : 9h-12h / 13h-17h30 ; vendredi 9h-12h / 13h-17h et le mercredi 9h-12h30 – Hors vacances scolaires)
 - Le Relais Assistants Maternels (jeudi et vendredi 9h-12h / 13h30-17h30)
- Les opérateurs locaux rejoindront également la maison dans les semaines à venir.

• A Condé-en Brie :

Un accueil physique des services de l'Agglo, chaque vendredi, de 9h à 12h45 et de 13h30 à 17h, permettant aux administrés de poser leurs questions en lien avec les compétences de l'Agglo (urbanisme, déchetteries...)

A court terme :

- Le Concilateur de Justice y organisera ses permanences (à compter de février). SOLIHA y organisera ses permanences le 3^e vendredi du mois, sans rendez-vous, pour la partie « Habitat » et le 4^e vendredi à partir de 14h, sur rendez-vous, pour la partie « rénovation énergétique ».
- Les opérateurs locaux rejoindront également la maison dans les semaines à venir.

Et après ?

Cette expérimentation permettra de calibrer les besoins, particulièrement relatifs aux jours et à la fréquence d'ouverture de chaque site. Les maisons de l'agglomération sont avant tout un lien, un contact et une aide des services de la Communauté d'agglomération. Les élus communautaires espèrent qu'elles pourront accueillir de nombreux opérateurs de services publics pour pérenniser leur installation et offrir un service le plus large possible aux habitants du territoire, notamment pour nos communes les plus rurales et éloignées de notre Ville-centre. La labellisation Maison France services permettrait d'assurer des relations encore plus fluides entre citoyens et services publics mais c'est une étape qui n'est pas encore atteinte à ce jour. Un travail étroit avec les services préfectoraux et Mme la sous préfète de l'arrondissement est engagé pour prendre cette voie. Des évolutions à suivre dans les prochains mois...